ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question au Gouvernement n° 2375

Texte de la question

POLITIQUE EUROPEENNE DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Daniel Poulou, pour le groupe UMP.

M. Daniel Poulou. Monsieur le président, je voudrais tout d'abord dire à notre collègue, qui a tenu des propos très excessifs *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)*, qu'il aurait dû faire preuve de plus de retenue. Il n'a pas le monopole du coeur *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)* et nous sommes ici très nombreux à partager le souci de justice sociale du Premier ministre.

De tels propos ne doivent plus être prononcés dans cette enceinte ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Maxime Gremetz. Notre collègue avait raison !

M. le président. Monsieur Gremetz, cela suffit !

M. Daniel Poulou. Ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Depuis les résultats du référendum sur le traité constitutionnel européen, il y a six mois, les membres du Gouvernement se réunissent tous les mois, sous l'autorité du Premier ministre, pour faire entendre la voix de la France au sein de l'Union.

Des négociations délicates s'annoncent dans les semaines à venir, notamment sur la préparation du budget de l'Union pour la période 2007-2013 et les négociations avec l'OMC. Dans un contexte difficile, les initiatives et la vigilance du Gouvernement sont capitales pour faire avancer l'Europe.

Le 29 mai dernier, les Français ont dit leur volonté de construire l'Europe autrement. Le Président de la République a donc demandé que lui soient faites des propositions en vue de mieux associer le Parlement, mais aussi les collectivités locales, les partenaires sociaux et la société civile au processus de décision européen.

Pouvez-vous, madame la ministre, nous préciser aujourd'hui quelles actions le Gouvernement entend mener en la matière ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Mme Catherine Colonna, *ministre déléguée aux affaires européennes.* Monsieur le député, le 29 mai, parmi d'autres événements, nous a confirmé qu'il fallait faire l'Europe autrement si l'on voulait continuer à la construire.

Mme Arlette Franco. Très juste !

Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. Ce message a été entendu par le Gouvernement, qui a pris plusieurs initiatives pour mieux associer les Français au projet européen.

La première de ces décisions, annoncée ici même au mois de juin par le Premier ministre, Dominique de Villepin, a été de davantage associer le Parlement : celui-ci sera mieux informé et plus régulièrement.

M. Albert Facon. Paroles, paroles...

Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. Désormais, un débat public aura lieu avant chaque Conseil européen. Ce sera le cas le 13 décembre dans cet hémicycle et le lendemain au Sénat. De plus, tous les ministres devront présenter, devant les commissions compétentes, les enjeux et les résultats de chacun des conseils des ministres de l'Union européenne auxquels ils auront participé.

Ensuite, la représentation nationale se prononcera sur davantage de textes européens : le Premier ministre a d'ailleurs récemment signé une circulaire étendant le champ d'application de l'article 88-4 de la Constitution.

Vous pourrez ainsi, mesdames et messieurs les députés, vous prononcer sur un grand nombre de textes en cours de négociation.
Enfin, le Parlement aidera les parlementaires qui le souhaitent à mieux connaître les institutions européennes, tant à Bruxelles qu'à Strasbourg, et à rencontrer des commissaires et des parlementaires européens ainsi que des spécialistes sur les grandes questions en cours de négociation. Des visites ont déjà eu lieu la semaine dernière, notamment celle du président de la délégation pour l'Union européenne lui-même, et elles se poursuivront.
Il a été également décidé de développer le dialogue sur le thème de l'Europe avec tous ceux qui le souhaitent, et ils sont nombreux. Le Premier ministre a ainsi proposé au Président de la République une série d'actions visant à consulter régulièrement les partenaires sociaux, les associations d'élus et la société civile. J'ai moi-même reçu les syndicats, que je rencontrerai désormais chaque semestre, à chaque nouvelle présidence européenne. Cela n'a jamais été fait, et je le regrette.
Le Gouvernement renforcera également son action en faveur de l'Europe sur les sites Internet publics et ouvrira bientôt un site de dialogues interactifs qui, je le souhaite, sera un espace de débats. Votre assemblée a fait de même et publiera une lettre d'information sur l'Europe. À cet égard, je tiens à vous remercier, monsieur le président, pour les décisions que vous avez prises, ainsi que M. Lequiller, président de la délégation, pour son engagement sans faille. *(" Très bien ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
Mesdames et messieurs les députés, je ne doute pas qu'en joignant les efforts de la représentation nationale et ceux du Gouvernement, nous parviendrons à mieux associer nos compatriotes au grand projet européen et au processus de décision, car il s'agit de décisions importantes.
M. Jacques Desallangre. Les Français ont déjà dit ce qu'ils en pensaient !
Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. Je le sais ! Nous avons fort à faire, et j'espère pouvoir compter sur votre soutien. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : M. Daniel Poulou
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2375
Rubrique : Union européenne
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 2005
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 décembre 2005